

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N°DDPP-IC-2017-09-18 du 28 septembre 2018

## COMMUNES DE LAVARS ET DE CORNILLON EN TRIÈVES

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte sur le territoire des communes de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES du 23 octobre 2017 au 23 novembre 2017 inclus. Elle concerne une demande d'autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière de graves sableuses, d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux aux lieux-dits «Au Serre» (Commune de LAVARS) et «Plaine de Chau» et «Les Volses» (Commune de CORNILLON EN TRIÈVES) présentée par la société SMAG (siège social : 126, rue de l'île du Pont 38340 VOREPPE )

M. Claude CARTIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions écrites ou orales du public en mairies de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES aux jours et heures suivants :

**LAVARS** : lundi 23 octobre 2017 de 14h à 17h et lundi 20 novembre 2017 de 14h à 17h

**CORNILLON EN TRIÈVES** : mardi 24 octobre 2017 de 14h à 17h, mardi 14 novembre de 14h à 17h et jeudi 23 novembre 2017 de 9h à 12h (clôture)

Le dossier d'autorisation comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairies de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

La version numérique de ce même dossier sera accessible, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique dédié tenu en mairie de LAVARS aux jours et heures habituels d'ouverture au public, (soit le lundi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 11h).

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur en mairie de CORNILLON EN TRIÈVES, siège de l'enquête,
  - par voie électronique à : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr)
- elles seront annexées au registre d'enquête publique par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Laurent GUIZARD, responsable foncier environnement Rhône-Alpes (tél : 06.20.53.28.24), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service installations classées - ainsi qu'en mairies de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.